

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article6528>

Elections départementales - Inéligibilité d'un candidat - Conséquences sur le binôme

- Questions & Réponses - La jurisprudence par thématique - Elections -



Date de mise en ligne : vendredi 13 mai 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Elections départementales : l'inéligibilité d'un candidat vicie-t-elle automatiquement l'élection de son binôme ?

Oui : il appartient au juge électoral, saisi d'une contestation de l'élection des conseillers départementaux, de tirer, même d'office, les conséquences sur l'élection d'un binôme de candidats de l'inéligibilité qu'il constate de l'un des membres du binôme. L'inéligibilité d'un conseiller départemental implique en effet nécessairement l'annulation de l'élection du binôme au regard du principe de solidarité des candidats d'un même binôme.

[Conseil d'État, 13 mai 2016, NÂ° 394795](#)

